



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0001

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

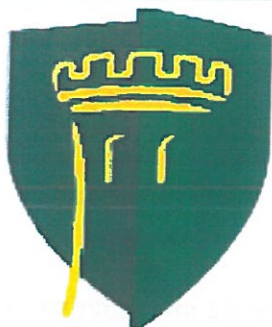
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0002

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2019.

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0003

3. Utilisation des dépenses imprévues

Monsieur Lambert informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a dû être opéré un transfert de crédits par le biais des dépenses imprévues qui se résume de la façon suivante :

Cpte 022 - 01	Dépenses Imprévues	- 2.000 €
Cpte 6216 - 0200	Personnel affecté par GFP de rattachement	2.000 €

Il signale que cette décision budgétaire se rapporte aux charges de personnel de l'exercice 2019. Celle-ci a fait l'objet d'une transmission et une validation par la Sous-Préfecture le 20 janvier 2020.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal doit en prendre acte.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0004

4. Comptes de gestion du Trésorier - Exercice 2019

Monsieur Lambert soumet au Conseil Municipal les comptes de Gestion Principal et service annexe Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Considérant approuver le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1.1.2019 au 31.12.2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- DECLARE que les Comptes de Gestion du budget principal et annexe du service de l'eau dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0005

5. Comptes Administratifs 2019 : budget principal et annexe eau

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Lambert présente le Compte Administratif 2019.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	603.101,16				603.101,16	
Opérations Exercice	3.287.082,48	5.297.674,29	6.361.632,62	6.740.336,56	9.648.715,10	12.038.010,85
Totaux	3.890.183,64	5.297.674,29	6.361.632,62	6.740.336,56	10.251.816,26	12.038.010,85
Résultats clôture		1.407.490,65		378.703,94		1.786.194,59
Restes à réaliser	810.555,31				810.555,31	
Totaux cumulés	4.700.738,95	5.297.674,29	6.361.632,62	6.740.336,56	11.062.371,57	12.038.010,85
Résultats définitifs		596.935,34		378.703,94		975.639,28

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe pour le service des eaux, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés		14.489,15				14.489,15
Opérations Exercice	155.304,39	222.590,41	15.715,18	33.909,34	171.019,57	256.499,75
Totaux	155.304,39	237.079,56	15.715,18	33.909,34	171.019,57	270.988,90
Résultats clôture		81.775,17		18.194,16		99.969,33
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	155.304,39	237.079,56	15.715,18	33.909,34	171.019,57	270.988,90
Résultats définitifs		81.775,17		18.194,16		99.969,33

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2019 pour le budget principal et annexe du service de l'eau.

Certifié exécutoire :
 Transmis au contrôle de légalité le :
 Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le 24/02/2020



ID : 067-216704585-20200212-2020DEL_0005-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0006

6. Débat d'Orientations Budgétaires

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Le rapport annexé au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail).

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Monsieur Lambert, Adjoint aux Finances, présente le DOB (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de prendre acte de la communication du rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 et de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2020.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0007

7. Engagement de crédits pour 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avant le vote du prochain budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la Collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

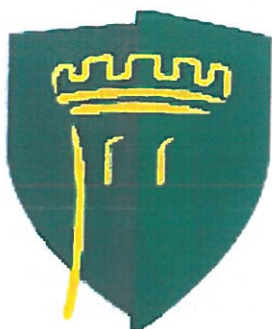


A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0008

8. Acquisition d'un bien suite à un portage foncier effectué par l'EPF d'Alsace

Par délibération du 07 novembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé l'EPF d'Alsace à acquérir le bien suivant en vue d'y constituer une réserve foncière pour l'élargissement de la voirie, trop petite, pour desservir ce quartier :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface (en ares)
45	73/29	15 route de Strasbourg	8,34
45	78/30	Flaschslaeng	8,48
45	81/31	Flaschslaeng	6,73
Total :			23,55

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

L'établissement foncier d'Alsace, par délibération du 12 juin 2019, a acquis le bien au prix de 96 555.00 € pour le compte de la commune.

Une convention de portage foncier et de mise à disposition du bien mentionné a été conclue avec l'EPF.

La Commune s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, les frais de gestion du bien. La Commune s'engage à la fin de la période de portage financier (5 ans) à rembourser à l'EPF d'Alsace les différents postes financiers résiduels (prix principal d'acquisition, les frais de gestion et des frais de portage restants dus à la date de cession).

Au vu de la situation financière de la commune et dans un souci d'économie, il est proposé de racheter le bien à l'EPF sur l'exercice budgétaire 2020.

Vu la convention pour portage foncier signée en date du 9 décembre 2019 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 30 décembre 2019 ;

Vu l'arrivée du terme de la convention le 29 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de procéder à l'acquisition par anticipation des parcelles situées 15 route de Strasbourg et au lieudit Flaschlaeng à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, cadastrées section 45 n° 73/29, 78/30 et 81/31, d'une emprise foncière de 23,55 ares, à l'EPF d'Alsace, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de voirie devant desservir la zone IAUa prévu au PLUi dans le cadre de son futur aménagement,
- ACCEPTE qu'un acte de cession soit établi au prix global de 98.979,40-€ TTC (QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE CENTIMES TOUTE TAXE COMPRISE), soit 98.615,76 € HT au profit de la Commune,
- S'ENGAGE à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace,
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative,
- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le 24/02/2020

SLO

ID : 067-216704585-20200212-2020DEL_0008-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in blue ink, corresponding to M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le 24/02/2020



ID : 067-216704585-20200212-2020DEL_0008-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0009

9. Main levée d'un droit de résolution

Un droit à la résolution est inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder sur les parcelles suivantes : section 30 n° 320/116 et 332/116 situés 4-6-8-10 rue du Ried, d'une contenance de 72,99 ares.

L'ensemble immobilier comprenant 4 locaux commerciaux fait l'objet d'une vente entre la SCI IMMOCAR 29 rue de la Burgis à Niederaltdorf au profit de la SCI HERSEL 4-5 Place du Temple Neuf à Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- DONNE un avis favorable à cette vente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

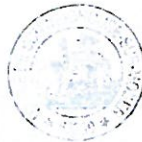
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0010

10. Vente d'un terrain à Monsieur Alain Bock

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal que la commune a été saisie par Monsieur Alain Bock qui souhaite acquérir une parcelle communale cadastrée section 49 parcelle n° 19 lieudit "LENTZENWOERTH" d'une contenance de 9,62 ares et qui est adjacente à une parcelle (n° 18) dont il est déjà propriétaire. S'agissant d'un pré, Monsieur Zottner propose de céder la parcelle au prix d'usage soit 95 € de l'are ce qui donne un prix de cession de 913,90 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder la parcelle ci-dessus référencée à Monsieur Alain Bock au prix de 913,90 € et à signer toutes les pièces y relatives,
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Me Laetitia Adolff, notaire à Soultz sous Forêts, de la rédaction de l'acte.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0011

11. Subvention Paroisse Protestante

Madame Kaspar fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la Paroisse Protestante de Schweighouse-sur-Moder concernant le financement de 4 fenêtres du presbytère protestant.

Le montant total s'élève à 3 189,10 €. La Commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 956,73 € à la Paroisse Protestante de Schweighouse-sur-Moder sur présentation des factures acquittées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0012

12. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport piscine

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine. Les séances ont eu lieu le 1er trimestre de l'année scolaire 2019/2020 à la piscine de Niederbronn-les-Bains.

Le montant total de la facture s'élève à 1 740 € et Monsieur Staudenmaier propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 218 € et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 218 € au site scolaire Marelle-Moulin.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name M. SPECHT Philippe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : SPECHT Philippe, KASPAR Marie-Odile, BRUNNER Sabine, ZOTTNER Dany, LAMBERT Claude, CHAUDRON Isabelle, STAUDENMAIER Robert, MEDER Rémy, CRIQUI Cathy, KOBEL Cathy, METZGER Renaud, DRESCH Elisabeth, SEEL Maurice, RITT Joëlle, EPPINGER Mickaël, FRANK Dominique, HERKOMMER Claudine, OTT Jean-Georges, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, ACKER Joël, FEVE Michèle, LOGEL Patrick, ANDLAUER Cédric, SEEL Sandra

EXCUSES : MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à KOBEL Cathy, BOCK Alain par pouvoir à SEEL Sandra

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0013

13. Subvention d'investissement Collectif pour la Culture Bilingue

Monsieur Meder informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention du Collectif pour la Culture Bilingue concernant des travaux d'aménagement intérieurs.

La commune de Schweighouse sur Moder subventionne les travaux d'investissement portés par les associations de la commune.

Les travaux relatifs aux économies d'énergie représentent 11 008 €, subventionnés à 30 % et les travaux de menuiserie internes sont chiffrés à 70 474 € et subventionnés à hauteur de 15 %.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 13 873 € au titre de ces travaux au Collectif pour la Culture Bilingue, sur présentation des factures acquittées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :